

Compte-rendu de Réunion **Comité de pilotage du dispositif de surveillance** **de la qualité de l'air (CPS)**

10 juin 2011

Présents :

Fédération ATMO/AASQA :

- Jérôme Clave
- Véronique Delmas
- Alain Gazeau
- Luc Lavrilleux

LCSQA :

- Frédéric Bouvier
- Patrice Coddeville
- Tatiana Macé
- François Mathé
- Laurence Rouïl
- Sophie Vaslin-Reimann

MEDDTL :

- Isabelle Derville
- Elise Chappaz
- Hubert Holin

Excusée :

- Marie-Blanche Personnaz

Les documents préparatoires au CPS ont été mis en ligne sur le site du LCSQA quelques jours avant la réunion pour permettre aux participants d'en prendre connaissance et ils sont accessibles à l'ensemble des AASQA.

Ordre du jour :

1. Point d'information

- * Avancement du Document Cadre 2012
- * Retours sur l'audit de la Cour des Comptes
- * Point sur les zones sensibles
- * Point sur les outils informatiques centraux
- * Optinec 4 et modélisations prospectives pour SRCAE et PPA

2. Contentieux

- * Rappel des prochaines étapes du contentieux
- * Point sur les stations PM₁₀
- * Demande de report NO₂

3. Questionnaires pour les AASQA (format et calendrier de rendu)

- * Conformité du parc de mesure à la directive 2008 - tableaux PSQA actualisés
- * Etat des stations de mesure
- * Rapportage surveillance et Plans & Programmes
- * Demande financière 2012

4. Questions diverses

1. Point d'information

- Avancement du document cadre 2012

Comme chaque année, le ministère prévoit de transmettre aux AASQA un document cadre visant à préciser les priorités nationales pour l'année 2012. Les travaux programmés avec l'appui de plusieurs AASQA (AIRNORMAND, AIRPARIF, ATMO-Rhône Alpes, ASPA et AIR Pays de Loire) n'ont pu être réalisés et l'échéance de fin mai est reportée.

Le ministère prend note de la candidature complémentaire de MADININAIR, d'ATMO AUVERGNE et d'ORAMIP et souhaite finaliser le document pour fin juin.

- Retours sur l'audit de la Cour des Comptes

La Cour des Comptes a audité l'ASPA, AIRPARIF, COPARLY, ASCOPARG et ATMO NORD PAS-DE-CALAIS au cours des dernières semaines. Le LNE et l'EMD ont également été entendus et l'INERIS devrait revoir les auditeurs prochainement.

Les premiers rapports devraient être disponibles mi-juin.

- Point sur les zones sensibles

Le LCSQA a reçu les résultats pour environ 15 régions et échange avec quelques AASQA pour ajuster les cartographies. Le ministère rappelle que les cartes régionales devront être validées par les Schémas Régionaux Climat-Air-Energie et que, du fait de leurs caractères provisoires, il convient d'en éviter une large diffusion actuellement.

- Point sur les outils informatiques centraux

Laurence Rouil rappelle que l'ADEME a arrêté ses outils le 1^{er} juin et que le LCSQA a mis en place une base ORACLE temporaire afin de pouvoir accéder à l'ancien contenu de la BDQA. La redirection des flux de données temps réel et des indices est en cours et devrait être opérationnelle mi-juin pour permettre notamment d'alimenter la Commission Européenne et les plateformes de modélisation.

En parallèle, un groupe de travail sur les spécifications techniques du nouveau Système d'Informations doit se mettre en place. Il est convenu que le LCSQA produise pour la mi-juillet une note d'une page présentant la philosophie et les fonctionnalités envisagées (à destination des directeurs) avant de réunir la Commission Informatique pour avancer sur les spécifications techniques.

Le ministère rappelle son besoin de disposer d'un bilan des dépassements de PM₁₀, à une fréquence bimensuelle.

- Optinec 4 et modélisations prospectives pour SRCAE et PPA

Le ministère informe les AASQA que la production d'Optinec 4 a pris du retard et que les résultats seront prochainement disponibles. Laurence Rouil précise que ses équipes sont prêtes à intégrer les données et que l'objectif est de produire des cartographies de la France à une résolution de 10 km. Il faut prévoir un délai de 2 à 3 semaines pour les calculs et la validation des résultats.

Les AASQA font remarquer que certaines modélisations ont déjà été engagées en région mais que ce travail de prospective nationale reste néanmoins indispensable à la cohérence des travaux et du reporting. Il est par ailleurs suggéré d'organiser une réunion du nouveau GT PPA et SRCAE (copiloté par Marie-Blanche et Laurence) avant mi-septembre.

2. Contentieux

- Rappel des prochaines étapes du contentieux

Le ministère rappelle que la Commission vient de décider de saisir la Cour de Justice Européenne avec un risque de condamnation au 2^{ème} trimestre 2012. Au cours de cette nouvelle étape, il n'y a plus d'échanges possibles avec la Commission et la France doit se préparer à produire des PPA « efficaces » et disposant de projections détaillées pour mars prochain.

Si, à l'issue de l'examen de ces nouveaux éléments français, la Commission n'était pas convaincue, elle saisirait une nouvelle fois la Cour de Justice Européenne qui pourrait alors condamner la France à des amendes. Au final, les amendes (proportionnelles à la population concernée par les dépassements) pourraient débiter en 2014 avec des astreintes journalières liées aux dépassements observés en 2013.

- Point sur les stations PM₁₀

Le ministère rappelle qu'il a demandé au LCSQA, avec l'appui des AASQA, d'étudier la conformité des stations françaises qui dépassent les valeurs limites en PM₁₀ afin de s'assurer que le reporting 2010 respecte les critères de la directive 2008/50/CE.

François Mathé présente rapidement une version provisoire de l'analyse des stations et précise qu'il est encore en discussions avec certaines AASQA pour finaliser le travail d'analyse du parc. L'objectif est de terminer cette étude de conformité pour fin juin.

- Demande de report NO₂

Le ministère informe les AASQA qu'il souhaite formuler une demande de report pour la valeur limite NO₂ et que les délais sont très courts car les dossiers doivent être transmis à la Commission avant fin septembre. Le format de la demande de report NO₂ est identique à celui de PM₁₀ et le ministère précisera prochainement les éléments dont il aurait besoin. Cela concernera notamment les travaux prospectifs réalisés dans le cadre des PPA ou des SRCAE.

3. Questionnaires pour les AASQA (format et calendrier de rendu)

- Conformité du parc de mesure à la directive 2008 - tableaux PSQA actualisés

Le LCSQA doit produire, pour fin 2011, une évaluation des différents Programmes de Surveillance de la Qualité de l'Air 2011-2015. Les premiers travaux ont débuté et il apparaît nécessaire de vérifier et d'actualiser les informations saisies en juin 2010 dans les tableaux de synthèse régionaux, élaborés précédemment par le GT PSQA. Il s'agit notamment de s'assurer de l'adéquation des données présentes avec la version finale du PSQA adoptée par le Conseil d'Administration ou l'Assemblée Générale de chaque AASQA, et de tenir compte des évolutions apportées au réseau de surveillance au cours des derniers mois.

En parallèle, le ministère a sollicité le LCSQA afin de disposer d'une vision nationale de la conformité du dispositif de surveillance avec les obligations européennes applicables depuis juin 2010. L'objectif de ce travail est de pouvoir envisager la délégation d'une éventuelle seconde enveloppe

d'investissement aux AASQA à l'automne 2011 s'il s'avérait que la mise en conformité nécessite des moyens techniques complémentaires.

Le LCSQA propose donc de travailler en deux temps sur ce dossier :

- une première échéance au 20 juillet prochain dont la finalité est de mettre à jour les informations liées à la conformité du dispositif de surveillance avec les directives européennes (en tenant compte des obligations applicables en 2010) ;
- une deuxième échéance, avant le 15 septembre 2011, pour la vérification et l'actualisation de l'ensemble du fichier.

Les fichiers préremplis devraient être transmis aux AASQA avant fin juin.

- *Etat des stations de mesure*

Le ministère rappelle que l'arrêté ministériel du 21 octobre a précisé, dans son article 6, les modalités de suivi des stations de mesures par les AASQA. Le LCSQA a préparé un formulaire de renseignements qui devrait être disponible dès la semaine prochaine (et dont les informations ont vocation à être intégrées dans le futur Système d'Informations). Afin de permettre aux AASQA de compléter sereinement le formulaire, le ministère propose de repousser l'échéance du 21 juin au 16 août prochain.

- *Rapportage Surveillance & Plans et programmes*

Le ministère rappelle que, chaque année, la France transmet à la Commission Européenne les données de qualité de l'air de l'année N-1 avant fin septembre puis les données relatives aux Plans et programmes à l'automne.

Cette année, l'ADEME est chargée de préremplir les formulaires avec les données 2010 et le LCSQA a prévu un préexamen des fichiers avant transmission aux AASQA vers la mi-juin. Il est convenu que les AASQA doivent valider ces informations et faire un retour au LCSQA pour mi-juillet. Ce dernier sera ensuite chargé de consolider les données à l'échelle nationale.

- *Demande financière 2012*

Le LCSQA informe les AASQA qu'il a relancé son processus de recrutement au sein du LNE pour le poste d'instruction des aides financières et qu'il espère une arrivée au cours de l'été.

Pour cette 1^{ère} année, le LCSQA propose de simplifier la saisie des AASQA en partant, pour le fonctionnement, sur un compte de résultats prévisionnels et, pour l'investissement, sur un fichier Excel identique à l'ancien module Invest. La demande devra également être accompagnée d'un document word correspondant à la déclinaison annuelle du PSQA.

4. Questions diverses

La Fédération ATMO informe le ministère et le LCSQA que son Assemblée Générale se tiendra les 6 et 7 octobre prochains à Saint Nazaire. Elle précise également qu'elle prévoit de finaliser son rapport de synthèse du travail de comparaison internationale pour fin juin.

Concernant l'organisation des JTA 2011, il convient de contacter Denis Dolisy pour des précisions sur le programme et les possibles interventions du LCSQA.